

COORDINATION SUD



DOSSIER DE PRESSE

**Sahel : Rester aux côtés
des populations
et des sociétés civiles**

28 septembre 2023

DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

1. Informations pratiques
2. Chiffres clés
3. Situation au Sahel – Pour un maintien de l'aide mise en œuvre par les OSC
4. Réalités du terrain – Des OSC inquiètes face à l'arrêt potentiel des projets humanitaires et de développement
5. Contexte général de l'aide publique au développement en France - Un changement de cap à l'heure où les indicateurs de développement plongent dans le rouge ?
6. Présentation de Coordination SUD
7. Lexique
8. Ressources et Contact Presse

Informations pratiques

Coordination SUD organise un temps de présentation et d'échange entre représentantes et représentants d'ONG et journalistes, sur la menace d'un arrêt de l'aide publique au développement par le Gouvernement, à destination du Niger et du Burkina Faso. Le Gouvernement entretient en effet depuis plusieurs semaines un flou sur le devenir des financements de projets mis en œuvre par les ONG, risquant ainsi d'impacter l'accès à des services sociaux de base, tels que l'éducation, la santé, l'alimentation, l'eau et l'assainissement, et ainsi les conditions de vie des populations.

Date : jeudi 28 septembre - 9h30-11h.

Lieu : 14, passage Dubail 75010 Paris, accès rue des Vinaigriers, en face du n°55, 2^{ème} étage droite, code d'entrée : 12B21. La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Contact : Marie-Pierre Liénard, Responsable Communication & Éditorial, Coordination SUD
lienard@coordinationsud.org • +33 1 44 72 03 78 • +33 7 76 78 15 19

Personnes intervenantes :

- Olivier Bruyeron, Président de [Coordination SUD](#)
- Manuèle Derolez, Déléguée générale, [CCFD-Terre solidaire](#)
- Frédéric Apollin, Directeur exécutif de [Agronomes et Vétérinaires sans frontières](#)

Programme :

- Présentation de Coordination SUD
- Conséquences possibles à court et moyen termes d'une suspension des financements OSC sur la situation humanitaire et précarisation des populations au Burkina Faso et au Niger
- Suspension de l'APD au Sahel : Vers une instrumentalisation croissante de l'APD et des ONG ?
- Échange avec les journalistes

Un accueil café/thé et viennoiseries est prévu.

Chiffres clés¹

- En 2020, le Burkina Faso et le Niger étaient respectivement **5^{ème} et 8^{ème} pays destinataires de l'aide humanitaire de la France**. Ils se placent 184^{ème} et 189^{ème} sur l'indice de développement humain. Pour ces deux pays, 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et un total de près de 8 millions de personnes sont en insécurité alimentaire.
- Coordination SUD a recensé que **près de 100 projets menés par une cinquantaine d'ONG françaises qui sont directement menacées** par la suspension des financements au Niger, mettant ainsi en danger les populations destinataires de ces projets.
- **0,7 % du revenu national brut de la France**, c'est le niveau que la France devrait attribuer à l'aide publique au développement **en 2025** selon la loi du 4 août 2021.
- Les violences et les conflits au Burkina Faso, au Mali et au Niger ont provoqué le déplacement de **2,5 millions de personnes déplacées internes**.
- Plus de **7,5 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire** au Burkina Faso, au Mali et au Niger.
- Et un total de **17,8 millions de personnes sont actuellement en besoin d'assistance humanitaire**.

Situation au Sahel – Pour un maintien de l'aide mise en œuvre par les OSC

Le Niger et le Burkina Faso sont depuis de nombreuses années des pays prioritaires pour la coopération au développement pour la France. Tous les deux faisaient partie de la liste des 19 pays prioritaires pour l'aide publique au développement de la France. Le Burkina Faso et le Niger étaient respectivement 5^{ème} et 8^{ème} pays destinataires de l'aide humanitaire de la France en 2020. Ces conditions ont permis la création de nombreux projets et partenariats entre organisations de la société (OSC) françaises et sahéniennes. Cependant, depuis l'annonce de la suspension de l'aide par le gouvernement français, la situation s'est détériorée et devient de jour en jour plus critique quant à l'action des OSC en soutien aux populations. Il est en effet de plus en plus difficile pour elles d'agir auprès des populations vulnérables et d'assurer leur accès aux droits et à des biens et services essentiels.

Alors que la société civile est toujours dans l'attente d'une annonce officielle concernant le sort de l'aide publique au développement mise en œuvre par les OSC à destination de ces deux pays, les divers échos en provenance de l'Élysée et du Quai d'Orsay n'invitent pas à l'optimisme. Tous et toutes semblent s'accorder sur une future décision dans le sens, au moins, d'un blocage des financements pour les projets de développement traités au cas par cas avec un maintien de l'aide humanitaire, et au pire, de l'arrêt de l'ensemble des activités des OSC. Une telle décision entraînerait des conséquences désastreuses pour les populations destinataires des projets des OSC et les organisations locales partenaires des OSC françaises. Un arrêt total de l'APD, en particulier de nature humanitaire ou de développement en appui aux organisations de la société civile, pourrait pénaliser jusqu'à 9 millions de personnes au Burkina Faso et au Niger. Les populations de ces pays comptent actuellement parmi les plus affectées par le changement climatique dont elles ne sont pas responsables.

Tout indique que la solidarité internationale est prise à partie des relations diplomatiques entre États et pourrait faire les frais de ces tensions. En laissant planer la possibilité d'un arrêt des financements,

¹ Sources : Banque Mondiale, United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA).

le Gouvernement met en péril la capacité d'action des organisations, nigériennes, burkinabés, comme françaises, qui mettent en œuvre une partie de l'APD pour répondre aux besoins de populations déjà très vulnérables.

Parce que l'APD est au cœur de l'engagement universel pour l'accès aux droits fondamentaux et pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales, [Coordination SUD](#) et ses 184 ONG membres appellent à la responsabilité et au maintien de principe de l'ensemble des financements transitant par toutes les organisations de la société civile.

« Nous le disons avec force, il serait inacceptable de stopper ces soutiens qui permettent à des hommes, des femmes, des jeunes en situation d'exclusion et de vulnérabilité de continuer à se nourrir, accéder aux soins, s'éduquer et in fine vivre dignement. », s'inquiète Anne Héry, Directrice du plaidoyer et des relations institutionnelles à Handicap International¹.

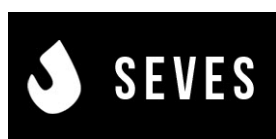
Un arrêt de l'aide traduirait un arrêt de solidarité et une instrumentalisation inacceptable de l'aide, faisant de la réponse aux besoins des populations un levier de négociation dans les relations diplomatiques d'État à État, alors même que [la loi du 4 août 2021](#) réaffirme que l'objectif est avant tout de répondre aux besoins des populations vulnérables, et donc à lutter contre la pauvreté, les inégalités, les vulnérabilités aux effets du changement climatique où qu'elles se situent. La réponse aux besoins des populations sahéniennes doit demeurer la boussole de l'aide publique au développement française, et donc les relations diplomatiques ne doivent en aucun cas remettre en cause les moyens alloués à cet objectif.

C'est pourquoi, il est plus qu'urgent et essentiel que le Gouvernement décide de maintenir l'aide publique au développement transitant par les OSC.

Réalités du terrain – Des ONG inquiètes face à l’arrêt potentiel des projets humanitaires et de développement

Coordination SUD a recensé près de **100 projets menés par une cinquantaine d’ONG françaises** qui sont directement menacées par la décision de suspension des financements au Burkina Faso et au Niger, engagés pour répondre à des besoins d’accès à la santé, l’eau et l’assainissement, l’éducation, la protection sociale, l’alimentation, mais également pour lutter contre la pauvreté et renforcer l’action en faveur du climat et de la biodiversité.

ACCÈS DES POPULATIONS À L’EAU POTABLE : LE CAS DE L’ONG SEVES



SEVES est une ONG professionnelle de solidarité internationale créée en 2007. Elle a pour objet de favoriser l’accès durable et universel aux services essentiels, en préservant l’environnement et les ressources naturelles dans le monde.

Ces projets sont menés directement sur les services d’eau potable, avec un partenaire OSC locale, les collectivités territoriales nigériennes, les organisations d’usagers, les petits opérateurs privés locaux. SEVES intervient en appui à des initiatives locales en tant que co-porteur et opérateur de projet avec ses partenaires locaux, ou en appui et en assistance technique de coopérations de partenaires français et internationaux. 4 projets d’accès à l’eau sont déjà sévèrement impactés :

4 PROJETS D’ACCÈS À L’EAU SONT DÉJÀ SÉVÈREMENT IMPACTÉS. Ce sont ainsi 40 000 personnes sans un nouvel accès ou un accès amélioré à un service d’eau potable, au moins 500 élèves sans accès à l’eau et à l’assainissement à l’école, plusieurs centaines de ménages sans un premier accès à des toilettes. Un projet mis en œuvre avec 4 collectivités françaises, 2 agences de l’eau, et soutenu par l’Agence française de développement.

2 PROJETS EN COURS D’INSTRUCTION SUSPENDUS.

14 POSTES RH SUPPRIMÉS : 12 postes supprimés chez le partenaire local qui serait ainsi amener à fermer, près de 4 postes supprimés chez SEVES au Niger.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE : LE CAS D’AGRONOMES ET VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES (AVSF) ET DE COMMERCE ÉQUITABLE FRANCE



AVSF est une association de solidarité internationale reconnue d’utilité publique, qui agit depuis 1977 pour soutenir l’agriculture paysanne.

AVSF met au service des communautés paysannes menacées par l’exclusion et la pauvreté, les compétences de professionnels de l’agriculture, de l’élevage et de la santé animale. AVSF soutient ainsi leurs initiatives pour obtenir de meilleures conditions de vie, gérer durablement les ressources naturelles dont elles dépendent, et participer au développement socio-économique de leur territoire. AVSF les aide à défendre leurs droits et mieux faire reconnaître leur rôle dans la société. Avec l’agriculture paysanne défendue par AVSF, des familles ne souffrent plus de la faim, des paysans vivent

de leur terre et de leurs troupeaux, des communautés préservent l'environnement, des organisations nourrissent les peuples et défendent leurs droits.



Fondé en 1997, [Commerce Équitable France](#) est le collectif de concertation et de représentation des acteurs français de commerce équitable.

Commerce Équitable France promeut le commerce équitable en France et à l'international, pour accompagner et accélérer les transitions écologique et sociale des modes de production et de consommation. Le projet politique du commerce équitable est d'œuvrer pour un rééquilibrage du pouvoir et du partage de la valeur dans l'économie. Un prix juste pour les producteur·rices et l'adhésion des consommateur·rices sont les deux leviers du commerce équitable pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes.

11 COOPÉRATIVES AGRICOLES SONT DIRECTEMENT MENACÉES car soutenues par un programme régional financé par l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial, sur l'appui au commerce équitable, porté depuis 2021 par AVSF et Commerce Équitable France, pour produire et trouver des débouchés commerciaux qui rémunèrent dignement leur travail sur les filières de beurre de karité, d'amandes de cajou et de mangues séchées : a minima 11 000 personnes, dont 5 000 femmes et leurs familles, sont concernées.

Ces filières sont des piliers économiques pour les territoires ruraux des régions sud et sud-ouest du Burkina Faso de plus en plus impactées par les attentats terroristes, et contribuent à leur sécurité alimentaire. Pour la majorité de ces coopératives, AVSF a appuyé leur émergence et leur a permis de convertir leurs unités artisanales en petites entreprises sociales et solidaires : cas de COOPAKE (anacarde), UPROMABIO (mangues), TON (mangues), NUNUNA (karité), Paoline (mangues), UGF-CDN (karité).

D'AUTRES CONSÉQUENCES MENACENT DIRECTEMENT CES ONG :

- Pertes de revenus conséquents dans une région où ces filières sont fondamentales pour l'économie des territoires et la lutte contre la pauvreté, et notamment pour les femmes dont les revenus dépendent souvent uniquement de la transformation du karité.
- Pertes d'emplois pour les employés de ces unités de transformation de ces coopératives paysannes, dont des jeunes et des femmes - que l'on peut estimer à 500 ETP et 5 000 Temps partiels).
- Perte de partenariats commerciaux, qui réduirait à néant les efforts faits par ces producteur·ices depuis plusieurs années.
- Enfin, 5 coopératives de karité jouent rôle important de préservation des ressources naturelles via la mise en place de parcs à karité. Arrêter toute coopération avec elles aurait un impact environnemental loin d'être négligeable. Au total, ce sont plus de 2.000 hectares de parcs à karité qui sont actuellement protégés.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : LE CAS D'UNE ONG TRAVAILLANT SUR L'AGRO-ÉCOLOGIE

Une ONG burkinabè, qui travaille depuis de nombreuses années sur l'agro-écologie, mène des projets sur la promotion de l'agro-écologie et base sa stratégie d'intervention sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes de type participatif. Elle se donne pour vision un développement

juste et adapté, réalisé dans un environnement écologique sain et durablement productif, et contribue ainsi au développement socio-économique du pays.

PLUSIEURS PROJETS EN COURS DIRECTEMENT MENACÉS que l'ONG mène avec des ONG françaises et financés par l'Agence française de développement. La perte de ces financements menace la pérennité de ces projets, ainsi que l'existence même de l'ONG et de son équipe de 54 personnes.

DEUX PROJETS SUSPENDUS sont actuellement suspendus :

- Un premier projet pour implanter et sécuriser la production de sorgho (enrobage mécanisé et agroécologique de semences), afin de faire face aux effets du changement climatique et prévenir des difficultés alimentaires : 1 500 personnes sont directement concernées à travers 6 communes.
- Un second projet pour renforcer la place et l'autonomie des femmes et des jeunes par l'intensification agroécologique de leurs exploitations familiales : 3 000 personnes concernées dont 2 000 femmes.

AU TOTAL CE SONT 4 500 PERSONNES ET LEURS FAMILLES qui risquent de pâtir de l'arrêt de cette coopération dans des zones en plein conflit et soumises à des difficultés de production alimentaire liées au changement climatique et du régime du cycle des pluies.

AGRO-ÉCOLOGIE ET FINANCE LOCALE : LE CAS DE L'ONG GRET



Le [Gret](#) est une organisation de solidarité internationale dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et de promouvoir la justice sociale, tout en préservant notre planète. Depuis 1976, ses équipes mettent en place les solutions et les partenariats les plus adaptés localement pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables tout en préservant notre planète.

Le Gret agit dans une trentaine de pays au service des plus vulnérables. Ses actions se fondent tant localement – à l'écoute des communautés et à l'échelle des territoires – qu'internationalement, dans le plaidoyer et le partage de connaissances. Le Gret innove en capitalisant sur ses expériences, à travers un processus permanent de recherche-action, en valorisant les approches locales, et en créant du lien entre les différents acteurs et actrices, le tout sur un temps suffisamment long pour avoir un impact significatif.

6 PROJETS EN DANGER et la suspension de tout développement de nouveaux projets, alors que plus de 500 000 familles en dépendent, et que plus de 15 OSC locales sont engagées dans ces projets.

1 PROJET EST ACTUELLEMENT SUSPENDU, empêchant l'ONG d'agir auprès de 5 000 personnes vivant dans un fort contexte d'insécurité alimentaire.

Dans l'attente d'une décision, un projet a été fortement impacté avec plusieurs activités qui sont par ailleurs stoppées :

- Arrêt de l'appui à 11 associations villageoises d'épargne et de crédit, essentiellement constitués de femmes et de jeunes ;
- Arrêt des dotations pour l'insertion socioéconomique de populations vulnérables ;
- Arrêt de l'appui à 12 coopératives et de leur financement ;
- Arrêt de l'accompagnement à 610 producteurs fourragers ;
- Arrêt de la dotation en semence à 480 jeunes nouveaux producteurs ;
- Arrêt des activités d'accompagnement de 20 femmes à la production et la promotion de blocs nutritionnels pour bétail.

Contexte général de l'aide publique au développement en France - Un changement de cap à l'heure où les indicateurs de développement plongent dans le rouge ?

L'explosion de la pauvreté, l'aggravation des inégalités et l'accélération du changement climatique appellent à un sursaut de solidarité et à une coopération internationale pour lutter efficacement contre ces défis. La France s'est pour cela dotée d'une politique de développement solidaire, encadrée par la loi du 4 août 2021. Le Parlement, mais également les organisations de la société civile (OSC, également désignées sous le sigle ONG) sont des partenaires indispensables de cette politique. Cette politique s'est traduite par une augmentation des financements alloués à l'aide publique au développement et par une concentration de celle-ci sur des zones géographiques et sur des secteurs prioritaires : pays les moins avancés, soutien aux services de sociaux de base, égalité de genre, aide humanitaire, jeunesse et droits humains figurent parmi ces priorités.

L'année 2023 a été marquée par un revirement de la politique du Gouvernement en matière de solidarité internationale. Alors que sur la scène internationale le Président de la République convoquait chef-fes d'États et de gouvernements à Paris en juin pour trouver de nouvelles solutions au manque de financements pour le développement et le climat, la politique menée par l'Élysée et le Gouvernement en interne prenait une tournure toute autre : absence de perspective d'augmentation de l'aide publique au développement (objectif reporté à 2030), suspension des financements des ONG mettant en péril projets et personnes vulnérables, et réorientation de la politique de développement vers les intérêts des entreprises françaises. Une série d'annonces officielles sont venues acter ce revirement : conseil présidentiel sur le développement le 5 mai 2023 puis comité interministériel de la coopération internationale et du développement le 18 juillet 2023.

Alors que la loi relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales fixait l'aide publique au développement comme un pilier complémentaire à l'action diplomatique et militaire de la France, s'inscrivant dans le cadre multilatéral, les décisions unilatérales du Gouvernement français de suspendre les financements, y compris des projets des OSC, au Mali, au Niger et plus récemment au Burkina Faso effacent de plus en plus la frontière entre l'aide inconditionnelle et le volet diplomatique et politique. Cette décision est lourde de conséquences. Face à la remise en cause de la loi, aux tentations d'instrumentalisation de l'aide publique au développement et à l'abandon de l'objectif de financement de l'APD à hauteur de 0,7 % de la richesse nationale (RNB) en 2025, la mise en œuvre de la politique de solidarité internationale par l'État français est en perte de boussole.

Présentation de Coordination SUD

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI)

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd’hui, 184 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d’urgence, de développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d’un environnement favorable à l’action et l’expression des organisations de la société civile (OSC), l’appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale

www.coordinationsud.org

Chiffres clés de Coordination SUD

Les 184 organisations membres de Coordination SUD et celles non-membres bénéficiant de ses services (FRIO, formations, etc.) représentent :

- Plus de **5 000** postes salariés en France
- Près de **2 300** postes salariés expatriés
- Plus de **30 000** postes salariés en droit national, non français
- Plus de **2 000** postes volontaires expatriés
- Plus de **4 000** postes bénévoles en France
- Plus de **500** postes volontaires en France

Pouvoirs publics français et agences françaises de coopération internationale en contact avec Coordination SUD

- MEAE, Secrétariat d’État chargé du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux, DGM, CDCS,
- MTE, CGDD,
- Membres de l’Assemblée nationale et du Sénat (commissions et espaces dédiés),
- AFD - DSPC /DPA-OSC et autres directions,
- Expertise France.

- Pour le niveau européen - le ministère délégué aux Affaires Européennes, la représentation permanente de la France auprès de l’Union européenne et les membres français du Parlement européen.

Coordination SUD est membre de [Concord Europe](#) et [Forus international](#).

Lexique

L'**aide publique au développement (APD)** est le budget que consacre un Etat comme la France à des projets dans les pays en développement, pour lutter contre l'extrême pauvreté et ses conséquences sur la santé, l'éducation, l'accès aux ressources naturelles et agricoles ou encore l'adaptation au changement climatique. L'APD demeure une source primordiale de financement des services sociaux de base, délaissés des autres acteurs économiques.

L'**Agence française de développement (AFD)** est un opérateur de l'Etat. Elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable dans les domaines du Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance. Elle est engagée dans plus de 4 200 projets dans les Outre-mer et 150 pays.

La **Loi du 4 août 2021** est la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Adoptée à l'unanimité des groupes parlementaires, sur proposition du gouvernement, elle définit notamment une programmation financière à l'horizon 2025 et fixe la liste des priorités de la politique de développement.

Le **Conseil présidentiel pour le développement (CPD)** est un évènement ad-hoc que le Président de la République réunit de sa propre initiative. Jusqu'à présent, deux réunions du CPD ont eu lieu, toutes deux organisées par Emmanuel Macron (17 décembre 2020 et 5 mai 2023).

Le **Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)**, créé par décret en 1998, est normalement réuni au moins une fois par an par le ou la Première ministre afin de réunir les ministères concernés pour arrêter les orientations annuelles de la politique de développement, et assurer son suivi.

Ressources

Coordination SUD (27 septembre 2023). Communiqué de presse. Sahel : rester aux côtés des populations vulnérables et des sociétés civiles.

Coordination SUD (juin 2023). Communiqué de presse, *Solidarité internationale & lutte contre les inégalités, des moyens existent pour agir ! insiste le CESE*. [Lien](#)

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (juin 2023). *Développement solidaire et lutte contre les inégalités mondiales : se donner les moyens d'agir*, Journal officiel du 10 juin 2023, texte n°82. [Lien](#)

Coordination SUD (mai 2023). Communiqué de presse, *Trajectoire 0,7 % et OSC, les oubliées du Conseil présidentiel sur le développement*. [Lien](#)

Coordination SUD (avril 2023). Lettre ouverte au Président de la République, *La France doit maintenir sa trajectoire de financement pour la solidarité internationale*. Disponible sur [Médiapart](#), [L'Humanité](#) et [Coordination SUD](#).

Coordination SUD (juin 2022). Rapport d'analyse, *Loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales*. [Lien](#)

Contact presse

Marie-Pierre LIÉNARD

Responsable Communication et Éditorial

lienard@coordinationsud.org

07 76 78 15 19

www.coordinationsud.org